
x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/7bdbfd42-925a-4252-a1ed-8e587542e032](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/7bdbfd42-925a-4252-a1ed-8e587542e032)

ns générales

MDAVOIR ELSA

mémoire : ROUMY FRANCK

Université Panthéon-Assas - Master Histoire du droit (finalité recherche)

on : 25-11-2020

Le mémoire a pour sujet l'étude du notaire apostolique en France pendant la période de l'Ancien Régime (du début du XVIe siècle à la fin de la Révolution française). Le notaire apostolique peut se définir au départ comme le notaire de l'Église, institué par le pape ou le roi, et chargé d'authentifier les actes concernant les matières ecclésiastiques et bénéficiales. Puis, à partir de 1691, ses prérogatives changent : il devient le « notaire royal et apostolique » et cela entraîne des conséquences dans son statut et dans sa fonction. Cette date marque un tournant pour notre sujet. C'est en effet à partir de là que le contrôle du pouvoir royal sur le notariat apostolique prend de plus en plus d'importance. Devenu dès lors un officier royal, le notaire royal et apostolique voit ses prérogatives toujours plus encadrées. Le corps des notaires se trouve rationalisé dans sa globalité. Le nouveau statut ainsi mis en place sous Louis XIV perdure alors jusqu'à la Révolution française, où le notariat en général est unifié, et le notariat apostolique disparaît.

Mots-clés : Notaire apostolique, Notariat, Notaire pontifical, Ancien Régime

ns techniques

Titre

Document PDF

ns complémentaires



Identifiant

iv-pantheon-assas-ori-14201

Source : Ressource documentaire
